

## DELIBERATION (2022-31) DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET : Décision modificative n° 1 - Vote crédits supplémentaires - Budget principal

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 29 septembre 2022

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Absents excusés** : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : Marie-Aimée GUILMAN.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à l'augmentation de crédits budgétaires suivant.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051-165 : CREATION SITE INTERNET		1 792.00 €
D 2051-95 : LOGICIEL INFORMATIQUE		2 358.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>4 150.00 €</b>
D 2315-146 : ACCESSIBILITE		1 492.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>1 492.00 €</b>
R 1328-131 : DIVERS MATERIELS MAIRIE		990.00 €
R 1328-165 : CREATION SITE INTERNET		3 160.00 €
R 1332-112 : SECURITE ROUTIERE		1 492.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>5 642.00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité:

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus.
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 octobre 2022

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire,

Le 4 octobre 2022

Le Maire, Pascal BRUHAT